Bonjour à tous,

Pour débuter, je tiens à vous remercier de votre présence à cette assemblée générale 2022 de l’ACKVL.

Je remercie de leur présence, M. Coutellier, élu à la commission des sports de la Mairie de Saint Denis en Val de nous accueillir ici ce soir, Mme Desnoues, adjointe aux sports et à la santé à la Mairie de Saint Jean de la Ruelle , Messieurs Bork et Louviot, président et vice-président du CDCK45, ainsi qu’Agnès Legroux, présidente, , Vincent Cardon, Eric Censier et Antoine Martin membres du comité directeur du Canoë-Kayak Club d’Orléans.

Cette assemblée générale, la 20ème depuis la création de l’ACKVL, est pour nous le moment de retracer certains moments de cette année passée ensemble ainsi que de nous projeter dans cette année 2023 et même un peu plus.. .

En 2022, je nous souhaitais d’être inspirés et saluais le dynamisme de tous ; en 2023 je sais que nous continuerons de l’être en communiquant à tous les valeurs de partage, d’ouverture et de transmission que nous portons dans notre projet associatif.

Sans entrer dans les détails que vous retrouverez dans les rapports des différentes commissions, on peut retenir quelques points forts de 2022 :

- Retenir tout d’abord la très bonne santé financière de l’association, fruit du travail de tous et qui a permis en 2022 des investissements forts et jamais vus en 20 ans. Investissements dans du matériel de navigation principalement: des pagaies, un kayak de mer, 2 bateaux de course en ligne, 3 de slalom, des gilets de sauvetage et des bateaux pour la saison estivale.

- Retenir des manifestations fédérales ou locales organisées en nombre et en qualité : Courses régionales et jeunes de descente en février et décembre, courses de slalom et jeunes en octobre, Rando des glaçons en décembre, Sortie crépusculaire au mois de juin. Je tenais à vous féliciter de votre dynamisme et votre disponibilité. Presque 100% des adhérents s’est mobilisé pour aider sur au moins une de ces journées.

- Retenir la satisfaction de réussir à maintenir de l’emploi saisonnier, 2 encore cette année entre mai et septembre pour accueillir un petit peu plus de 1900 personnes dans la découverte de notre activité et de la Loire pour une demi-journée, une journée ou plus.

-Retenir également le retour des compétiteurs de descente ainsi que la motivation intacte des compétiteurs de slalom (3 médailles aux championnats de France cet été).

-Retenir les nombreuses et diversifiées sorties loisir organisées de la Seine à l’Ardèche, du Loir au lac de Saint Pardoux en passant par le boarder cross du bout du Monde à Meung sur Loire.

- Et enfin, retenir des partenariats confortés et consolidés.

En premier lieu le partenariat avec nos municipalités. J’en profite pour vous remercier:

- pour vos aides financières bien sûr.

- pour les mises à dispositions des locaux. En effet, la base canoë de Melleray à Saint Denis en Val, la base canoë rue du Duc D’Antin et le garage square Jules Ferry à Saint Jean de la Ruelle sont vitaux pour stocker les quelques 200 bateaux de notre parc ainsi que pour accueillir nos adhérents toute l’année.

L’accès au centre aquatique toutes les semaines à Saint Jean de la Ruelle et à la salle de musculation de l’espace Pierre Lanson à Saint Denis en Val sont aussi précieux pour nos adhérents.

- pour les aides techniques : réparations des portes et amélioration de l’éclairage en 2022 à Saint Denis en Val et création de vestiaires à la base de Saint Jean de la Ruelle.

De même je remercie nos partenaires du comité régional du Centre de Canoë-Kayak et du Comité Départemental du Loiret pour leur accompagnement dans la formation de nos adhérents ainsi que dans l’organisation des compétitions et manifestations.

Enfin un partenariat toujours plus étroit avec le Canoë-Kayak Club d’Orléans qui nous permet d’avoir cette année et plus que jamais une école de pagaie avec plus de jeunes, mieux organisée, plus conviviale et plus forte. C’est le résultat de 8 années de collaboration qui nous ont permis d’améliorer le fonctionnement petit à petit en prenant en compte les apports de chacun.

Un partenariat clarifié pour les adhérents (notamment les nouveaux) avec une fiche d’adhésion et des tarifs communs que nous avons votés l’année dernière en AG ainsi qu’une porosité accrue entre les différentes séances d’entrainement, stages et sorties des deux clubs. Je rappelle que chaque adhérent de l’ACKVL a accès aux séances d’entrainement du CKCO et inversement.

C’est aussi un partenariat fort lors de toutes les manifestations organisées en 2022 puisque les adhérents des 2 clubs étaient unis pour faire de ces journées une réussite.

Cette année, l’ACKVL fête ses 20 ans et si tout va bien, nous lui fêterons une belle mort.

Il y a un peu plus de 20 ans, la Montjoie Canoë et le PACKCS fusionnaient pour créer l’ACKVL et ainsi mutualiser les pratiques et les moyens. Les autres clubs de la métropole, n’ont pas eu à l’époque l’envie de sauter le pas.

Aujourd’hui, le partenariat avec le CKCO implique déjà la mutualisation des moyens humains, matériels et des envies.

Cela fait 2 ans, depuis la réécriture du projet associatif et lors des dernières AG et des comptes-rendus de comité directeur que nous vous présentons et vous expliquons cette envie, cette nécessité et cette évidence d’une fusion avec le CKCO.

Nous avons inscrit nos clubs à l’automne dans un processus du DLA (dispositif local d’accompagnement) porté le ministère du travail. La première étape est terminée et nous avons choisi un consultant spécialisé dans les fusions d’associations afin de nous aider à structurer le processus de la fusion qui est envisagée pour le 1er janvier 2024.

Pour mener à bien ce projet, il faudra bien entendu que le projet soit porté par tout le monde. C’est pourquoi il faudra que nous travaillions avec nos partenaires principaux que sont les municipalités de Saint Denis en Val et Saint Jean de la Ruelle afin de vous exposer et recueillir votre avis sur le projet et la place du canoë-kayak sur le territoire communal.

Quant à vous, chers adhérents, vous serez amenés ce soir, à vous prononcer par vote sur l’engagement du club dans le processus.

Je vous remercie de m’avoir écouté et vous souhaite une bonne assemblée générale.